

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16 fr. Trois mois... 8 fr. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 10 fr.

ON S'ABONNE : A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 39; A. EWIG, Rue Richer, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 40 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction...

ON S'ABONNE :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 2.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

SAUMUR,

12 Juillet 1878.

NOS REPRÉSENTANTS AU CONGRÈS.

L'INFLUENCE FRANÇAISE SUPPLANTÉE EN ORIENT.

Les journaux anglais sont dans l'enthousiasme. A la presque unanimité, ils applaudissent lord Beaconsfield et lord Salisbury.

Ce n'est pas sans envie, nous l'avons franchement, que nous entendons de l'autre côté du Détroit ces acclamations enthousiastes...

Si au moins nos représentants au Congrès avaient couvert par la dignité de leur attitude l'humilité de leur rôle!

La résignation est parfois douloureuse, elle doit au moins garder une certaine dignité pour mériter le respect.

Ce n'est pas sans une profonde humiliation que nous contemplons aujourd'hui l'attitude de nos représentants au Congrès.

verait pas au bas d'un traité où elle n'a aucune part.

Nos plénipotentiaires ont fait pis que se résigner à tout, — ils se sont faits les complices et les dupes d'un partage où la France ne reçoit rien...

Notre nom était jadis respecté en Orient. C'est nous qui avions, depuis des siècles, par un ascendant indiscutable, imposé à la barbarie musulmane le régime des capitulations...

Que vaudra aujourd'hui le nom de la France en Orient? Quel prestige, quelle puissance garderons-nous auprès du sultan?

Ont-ils assez trompé l'opinion dans notre malheureux pays, ces journaux républicains qui nous parlaient avec complaisance des amabilités de M. de Bismark...

Il leur sied bien aujourd'hui de se plaindre de l'ambition de l'Angleterre, quand ils sont forcés de reconnaître que la France est lésée.

« La France n'avait aucune prétention en se rendant au Congrès. Elle ne demandait rien et n'attendait rien. Depuis hier, cependant, on peut dire qu'elle en reviendra lésée.

mais elle la frappe aussi sûrement et presque aussi sérieusement.

« Ce traité équivaut à l'expulsion de la France du domaine oriental. L'influence française, battue en brèche dans les affaires égyptiennes, sera peu à peu bannie de toutes les possessions ottomanes. »

Qui donc est responsable de cette politique, si ce n'est pas notre gouvernement républicain? Qui donc a plus encouragé l'Angleterre et prôné une alliance de la France avec elle...

A ce moment le prince de Galles était à Paris, et tous les journaux républicains commentaient quelques-unes de ses paroles en célébrant la grande Angleterre et en rêvant une alliance impossible.

En 1878, le jeu de l'Angleterre était le même qu'en 1852. Cette puissance flatta la France pour la faire servir à sa politique.

Pendant que l'Angleterre nous leurrait ainsi, elle signait avec la Russie le Mémoire de Londres, et quatre jours après le traité secret de Constantinople.

Le Soir a raison de dire que « ce traité équivaut à l'expulsion de la France du domaine oriental ». Ce n'est pas seulement le sultan qui est atteint dans sa puissance; son empire croule et rien ne peut arrêter sa décadence irrémédiable.

Nos gouvernants ont beau décréter fête sur fête, organiser du bruit pour masquer

leur incapacité; ils ne changeront pas, aux yeux des hommes clairvoyants, la vraie situation de la France. Ils ne pourront déguiser la vérité et tromper l'histoire...

Chronique générale.

A la rentrée du 28 octobre prochain, jour anniversaire du scrutin de ballottage des élections du 14 octobre, la majorité républicaine, dit Havas, comprendra 382 membres, au lieu de 363, avant la dissolution.

Sur les 151 membres dont se compose la minorité à l'heure actuelle, 139 sont validés. Il reste à vérifier 12 élections de Fourtoul, celles de MM. le duc Decazes, de Fourtoul, le baron Reille, Abbattucci, Gavini, La Rochejacquelein, Paul de Cassagnac, de Mun, Malartre, Darnaudat, de Bourgoing et Alfred Leroux.

Les 62 invalidations prononcées jusqu'à ce jour par la Chambre ont porté, au point de vue de la classification des partis, sur 27 bonapartistes et 35 monarchistes.

Sur les républicains élus dans les cinq séries d'élections, 33 avaient fait partie de la Chambre dissoute et avaient appartenu au groupe des 363; sans tenir compte des deux scrutins de ballottage, on voit qu'il y a 18 républicains nouveaux.

Les invalidés non réélus qui avaient fait partie de la Chambre dissoute sont au nombre de 43.

On dit que M. de Marcère a été effrayé du nombre d'abstentions qui s'est produit aux

nous tous réunis? n'avons-nous plus à attendre personne? Bien. Restez près de moi, vous allez recevoir votre châtiment.

Puis la comtesse demanda le silence, et, debout au milieu du salon, avec une simplicité charmante, elle exposa sincèrement et galement la situation où la mettait le défaut de mémoire de monsieur son odieux mari.

Aussitôt quelques-uns des quarante invités se levèrent, mais elle les pria de ne point s'alarmer et de se rasseoir.

— Il est trop vrai, reprit-elle, que nous n'avons aucune provision. Les fourneaux ne sont pas allumés; et pour comble de disgrâce, à propos d'une fête de village survenue fort mal à propos pour nous, nous avons donné congé jusqu'à la nuit à plusieurs de nos domestiques.

Cependant, Mesdames et Messieurs, bannissez toute crainte; je l'affirme sans serment, mais en toute assurance, je vous promets un bon dîner.

— Eh! s'écria le comte éperdu, ma chère amie, avec quoi, et qui le fera? Va-t-il sortir de terre par enchantement? Je vous ai toujours soupçonnée d'être fée; mais à cette heure où est votre baguette?

— Nous ferons notre dîner nous-mêmes et tous ensemble, répondit gentiment la comtesse.

On devina sa pensée, on se prit à rire, et plusieurs gentilshommes, imitant les parlementaires,

crièrent galement les uns en français, les autres en anglais :

— Parlez! parlez! — Hear! hear!

— Eh bien, dit la comtesse, nous autres dames, nous allons sur le champ nous transformer en cuisinières, en rôtiuses, en pâtisseries et le reste; vous, Messieurs, qui ne feriez que de nous gêner dans les cuisines, nous allons vous donner le moyen d'être utiles. Monsieur le comte, faites seller les chevaux, les vôtres et, s'il en est besoin, ceux qui ont amené nos amis. Expédiez ces messieurs de tous côtés, à la ferme, au village où se fait la noce, à d'autres encore. Qu'on déniche et que l'on pille les poulaillers; qu'on décroche les jambons; qu'on vide le vivier du moulinier; carpes, brochets, anguilles, écrevisses, tout sera bon; en un mot qu'on mette tout le pays à contribution; nous aurons des surprises! Seulement, il faut du zèle, de l'ardeur, de la célérité; nous n'avons plus que trois heures devant nous, et le dîner doit être servi à l'heure ordinaire, sans une minute de retard! En route, Messieurs!

Et les messieurs se précipitèrent dehors pleins d'ardeur, riant, applaudissant et chantant un chœur de je ne sais quel opéra qui convenait à la circonstance: l'enthousiasme était général.

— Et maintenant, Mesdames et Mesdemoiselles, continua la comtesse, divisons-nous le travail. Aux armoires d'abord! Ceignons les tabliers

blancs; ensuite les unes iront, avec les paniers et les corbeilles, au potager, récolter les légumes et les fruits; d'autres allumeront les feux, les fourneaux, le four, et, à mesure que ces messieurs viendront nous apporter œufs, volailles, gibier, poisson et le reste, nous nous mettrons à l'œuvre, nous dépêcherons, nous fricasserons, nous rôtirons, nous pétrirons, nous enfournerons, nous ferons bonne chère de tout ce qui nous tombera sous la main. Pour ce qui est des sauces, j'ai toute confiance; je sais que madame L... y excelle, de même que mademoiselle A... est, dit-on, passée maîtresse en fines pâtisseries: nous les aiderons de notre mieux. D'ailleurs, qui ne saura pas inventer. En avant donc, et sans retard! qui m'aime me suive!

Et toutes s'empressèrent à sa suite. Ses ordres furent exécutés avec une émulation aimable, et comme il était vrai qu'à peu d'exceptions près, ces dames « savaient le moins aussi bien que le plus », le dîner fut fait alertement, et à temps.

Le comte apaisa son remords en versant à ses amis les trésors de sa cave: on déclara sa spécialité parfaite.

Il est aisé de se faire une idée de la gaieté de cet impromptu; chacune de ces dames revendiquait sa part de travail et de mérite, ou même de maladresse, et accueillait avec une égale bonne humeur la critique et l'éloge.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

UNE SURPRISE

ANECDOTE A PROPOS DES FEMMES INSTRUITES.

(Suite et fin.)

Le comte avait la physionomie la plus embarrassée du monde; mais la comtesse lui tendit la main en souriant, et s'empressa d'aller au-devant de ses convives qu'elle accueillait avec sa grâce et son amabilité ordinaires: pas le plus léger nuage au front, pas le moindre trouble dans le regard.

Le comte l'admirait, mais ne pouvait pas réussir à se montrer aussi calme. Il avait beau s'efforcer d'être aimable, ce n'était point d'assez bonne grâce.

De temps à autre il se glissait près de sa femme, et murmurait à son oreille, d'une voix trépidante :

— Mais que faire? quels ordres donner? Nous ne pouvons pas les laisser repartir sans avoir dîné.

— N'ayez nulle inquiétude, mon ami. Sommes-

élections de dimanche, dans toutes les circonscriptions électorales.

La commission du budget se propose, dit-on, de demander la suppression des agents de change.

M. Gambetta aurait fait prévenir M. Léon Say que la commission du budget était prête à inscrire au budget tous les crédits nécessaires aux remboursements des charges existantes d'agents de change, afin que, en cas de présentation d'une loi sur ce sujet, on pût l'appliquer immédiatement.

D'après le Temps, la commission du budget, avant de prendre ses résolutions définitives sur les réductions à opérer, doit entendre les ministres intéressés; d'ores et déjà cependant la commission paraît avoir fixé à une douzaine de millions la réduction à faire sur l'ensemble du budget. La marine a été réduite de près de 5 millions.

Le traité du 4 juin entre l'Angleterre et la Turquie produit la plus vive impression à Berlin.

Les deux chanceliers du Nord paraissent très-soucieux.

L'ILE DE CHYPRE.

L'île de Chypre, dont le Congrès vient d'accorder l'occupation à l'Angleterre, deviendra pour elle d'une grande importance.

Par sa situation, elle sera pour les Anglais une position stratégique de premier ordre. Elle commande l'entrée du canal de Suez, l'Archipel, les côtes de Syrie, et toute la partie orientale de la Méditerranée.

En agrandissant et en restaurant le port de Famagouste créé autrefois par les Vénitiens, et en réparant les fortifications de cette ville, ils auront une place forte et un port de guerre admirablement situés.

Cette île, jadis très-peuplée et très-fertile, a été appauvrie par la domination musulmane. Les Anglais colonisateurs et industriels l'auront bientôt rendue à son ancienne richesse.

Quelques réserves que l'on doive faire au point de vue politique, il demeure cependant certain que l'occupation anglaise sera un grand avantage pour la population de l'île de Chypre.

LE COUP DE THÉÂTRE ANGLAIS

ET L'OPINION.

Paris-Journal appelle le traité anglo-turc concernant Chypre une confiscation de la Méditerranée; il dit qu'il était inutile à la France d'aller au Congrès, puisqu'elle n'y a participé à rien.

La République dit que l'acte de l'Angleterre a blessé singulièrement la dignité de tous les

L'invité auquel nous empruntons ce récit affirme que le dîner était excellent.

Il ajoutait (ici quelque doute est peut-être permis) qu'il y avait dans les assaisonnements, dans la pâtisserie, plus de goût, de délicatesse, de savoir, et, pour tout dire, de « distinction », que dans ce que font le plus ordinairement les gens du métier.

On déclara même que certains plats, inconnus jusqu'alors et dont l'on prit plaisir à inventer les noms sur l'heure, étaient dignes qu'on en fit parvenir la recette au baron Brisse, en ce moment dans toute la fleur de sa célébrité.

Le soir, on entremêla la danse de bonne musique; on joua des charades; on lut quelques scènes du Misanthrope et des Femmes savantes, et il fut bien démontré que ces dames auraient eu raison des boutades du bonhomme Chrysale en lui prouvant que, bien qu'elles connussent les règles de la grammaire et mieux encore, elles n'en étaient pas pour cela moins capables de faire de bons potages.

(Magasin pittoresque.)

membres du Congrès, qui, peut-être, ne seraient pas allés à Berlin s'ils avaient su qu'un traité particulier existait avant la réunion du Congrès.

La République dit qu'il est déjà beau de posséder Malte, Gibraltar, que ce serait trop d'avoir Chypre; qu'il y a sur les bords de la Méditerranée des Etats résolus à assurer à leurs pavillons la liberté de la navigation.

Si l'on en excepte l'Angleterre elle-même où, en général, la jubilation est grande, partout ailleurs, en Europe, ce que l'on a éprouvé, après la première impression de surprise, c'est une sorte d'ahurissement.

On se demande comment le ministre anglais, qui a si fortement fait sonner le respect des traités généraux, le droit européen contre les traités à part conclus à San-Stefano, en violation des stipulations communes, a pu faire lui-même, coup sur coup, deux traités à part comme celui qu'il reproche à la Russie, l'un le memorandum du 30 mai, anglo-russe, l'autre la convention du 4 juin, anglo-turque. Tout ce que l'on pourrait répondre à une pareille question, c'est que probablement il n'y avait pas un autre moyen de prendre la très-importante île de Chypre. Mais c'est une prise de possession temporaire, dit-on, d'après la Convention: oui, comme la prise de possession de Gibraltar pendant la guerre de succession à la couronne d'Espagne était temporaire, comme la prise de possession de Malte pendant la guerre contre la première République française était temporaire.

Des explications seront sans doute demandées et données au Parlement pour rassurer la conscience publique troublée par le scandale de si violentes contradictions; le ministère anglais pourra trouver dans l'état politique de la France, de l'Italie et de l'Autriche-Hongrie, ainsi que dans l'étroite alliance de l'Allemagne et de la Russie, des circonstances atténuantes propres à servir d'excuses à la duplicité de sa diplomatie; mais ce qu'il aurait bien de la peine à expliquer, c'est ce qui a pu le faire s'engager, au Congrès, dans la question de Batoum, alors qu'il avait en poche le traité qui lui interdisait de céder quoi que ce soit de Batoum.

Au reste, ceci est du domaine du théâtre, et l'on ne saurait contester que la comédie n'ait été supérieurement jouée.

Etranger.

Nouvelle surprise du cabinet anglais. — Arbitrage des Etats-Unis relativement à la Grèce. — Dissolution de la Chambre des communes.

Londres, le 10 juillet 1878.

Voici un coup de théâtre auquel personne ne s'attendait, et, comme tous les coups de théâtre, cela n'a pas les éléments nécessaires de durée. Le cabinet britannique est très-inquiet de ce qu'on pense à Rome et à Paris. Lord Beaconsfield ne se serait jamais permis de se donner un démenti, de fouler aux pieds les lois internationales qu'il invoquait, et de signer une convention de cette nature, s'il n'avait pas considéré M. Waddington comme très-peu dangereux.

Quant à l'Egypte, vous pouvez être certain de ceci, c'est que, de même que la Grande-Bretagne se mêlera des affaires de la Grèce, de même elle s'immiscera dans le chaos qui désole la vice-royauté.

Toutefois, il est à peu près certain que la France ne sera pas tout à fait laissée de côté en ce qui concerne le canal de Suez; on fera l'honneur à la République française de lui tracer sa ligne de conduite et de l'inviter à laisser l'Angleterre protéger l'Egypte.

La Russie n'a pas encore dit son dernier mot dans la question. Elle exige que cette convention anglo-turque soit placée sur la table du Congrès au même titre que l'a été le traité de San-Stefano.

Le prince Gortschakoff refuse de s'engager à raser les fortifications de Batoum et veut obtenir Olli en deça des possessions arméniennes.

Quant à la Grèce, lord Beaconsfield ne va pas jusqu'à offrir Janina au royaume hellénique. De son côté, la Porte ne veut faire que des concessions insignifiantes.

Dans ces circonstances, le cabinet de Saint-James suggère l'arbitrage des Etats-Unis ou de l'empereur du Brésil.

Il y a un détail assez important en ce qui concerne Chypre. L'air y est insalubre et ce ne sont que des troupes indiennes accoutu-

mées à ces climats qui pourront y séjourner.

La dissolution est absolument certaine. Elle aura lieu dès la clôture des débats sur la convention anglo-turque.

Rome, 11 juillet.

Le cabinet de Rome et le cabinet de Madrid ont commencé d'actives négociations en tant que puissances maritimes pour protester contre la prise de possession de l'île de Chypre par l'Angleterre.

Une dépêche de Berlin nous fait prévoir qu'un obstacle imprévu surgira à la dernière séance du Congrès. Cette dépêche ne donne pas d'autres explications.

MENACES DE MORT CONTRE LE PRINCE DE BISMARCK.

Un des collaborateurs de la Deutsche Revue, M. Fédor de Koppen, a eu occasion de jeter un coup d'œil sur le grand nombre de lettres de menaces et d'avertissement adressées au prince-chancelier dans le courant des deux dernières années. Il a pris copie de seize de ces lettres, embrassant la période de 1866 à 1873, et en donne le texte dans la dernière livraison de la Revue. Les premières ont trait à l'attentat commis le 8 mai 1866 sur le prince par Charles Blind. L'une de ces lettres, datée de « Brighton, 3, Hampton-Place, Pentecôte 1866, » s'exprime en ces termes:

« Monsieur, malheureusement vous n'avez pas été atteint cette fois. Apprenez donc qu'il existe encore des patriotes qui ne craignent pas de mettre fin à votre misérable existence! Mon vénéré ami Ferdinand (recte Charles) Blind, dont le souvenir restera gravé dans mon cœur, m'a appris à vous atteindre sûrement. Craignez maintenant le poison et le poignard. Je suis sûr de mon coup. Dites adieu au monde! Que votre mémoire soit maudite, couverte de honte! Haine éternelle à tous ceux qui portent le nom de Hohenzollern et de Bismark! Voilà le serment que je fais, moi Guillaume Georges, instituteur et président de la Société de gymnastique, près d'Aix-la-Chapelle. »

Voici une lettre d'avertissement, datée de Berlin, 18 mai:

« Monsieur le comte, je viens d'apprendre qu'on veut vous tuer samedi. Dix hommes sont prêts à vous assassiner, si la paix n'est pas faite. — R. DE R. — Même votre femme mourra. »

Dans une troisième lettre, on menace de mort le comte de Bismark s'il contribue « à faire anéantir » le duché de Nassau par la Prusse. Cette lettre est signée baron D..., de S... Une lettre portant le timbre de la poste de Stuttgart du 29 mai 1866 et écrite en grands caractères avec de l'encre rouge:

« Le jour où les troupes prussiennes franchiront la frontière ou se battront contre leurs frères allemands, le prince de Bismark sera assassiné par un individu qui ne visera pas la partie protégée par une cotte de mailles, mais la tête, et la balle ne manquera pas son but.

» Un homme prêt à sacrifier sa fortune et sa vie pour la patrie. »

M. de Koppen fait observer, à la fin de sa publication, que les lettres les plus intéressantes sont celles qui ont été écrites dans ces derniers temps; mais on comprend que ces documents ne peuvent être livrés à la publicité.

Chronique militaire.

Par décision ministérielle, le ministre de la guerre prescrit que les devancements d'appel des jeunes soldats de la classe 1877 ne seront pas autorisés jusqu'à nouvel ordre.

Les examens de sortie et de passage de première en deuxième année commenceront, pour l'Ecole de Saint-Cyr, le 20 juillet, sous la direction du général Clinchant, nommé inspecteur général de l'Ecole pour l'année 1878.

Un certain nombre d'officiers supérieurs de l'armée viennent d'être nommés examinateurs et chargés d'interroger les élèves sur l'art et l'histoire militaires, la fortification,

l'artillerie, la géographie, la législation et l'administration, l'instruction militaire proprement dite et enfin l'allemand.

Les élèves de l'Ecole supérieure de guerre, aujourd'hui en mission sur divers points de la France, doivent rentrer à Paris le 4^{er} août. Quelques jours de repos leur seront donnés, puis ils repartiront le 6 du mois, pour ne plus rentrer que le 15.

Pendant cette période, ils exécuteront, sous la direction d'officiers supérieurs de l'armée désignés par le ministre de la guerre, un voyage dit d'état-major, qui n'est autre chose qu'une manœuvre sans troupe avec cadres.

Il sont divisés pour cela en six groupes, comprenant chacun une vingtaine d'officiers-élèves. Chaque groupe figure un corps d'armée à deux divisions et manœuvre en s'appuyant sur une hypothèse donnée par le ministre, hypothèse qui suppose une marche et une série d'engagements dans un rayon déterminé autour de Paris.

LES CADRES DE L'ARMÉE TERRITORIALE.

Par suite de la dernière loi votée par les Chambres sur la pension de retraite des officiers, un nombre très-considérable d'officiers de l'armée française vont prendre leur retraite, et il paraît qu'il y en aura 2,944.

Le ministre de la guerre a donc décidé que tous ces officiers complèteraient les cadres vacants de l'armée territoriale et que le surplus serait destiné à remplacer les officiers incapables, actuellement dans les cadres, qui n'ont jamais servi dans l'armée.

La même décision ministérielle porte qu'à l'avenir tout officier sortant de l'armée aura le pas sur n'importe quel autre candidat pour occuper les cadres de l'armée territoriale.

On annonce que M. le duc de Chartres remplacerait, comme colonel du 42^e chasseurs, M. de La Porte, récemment nommé général de brigade.

M. de Lur-Saluces, lieutenant au 25^e régiment de dragons, vient d'être nommé officier d'ordonnance du général Borel.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

La distribution solennelle des prix de l'Institution Saint-Louis aura lieu le vendredi 2 août, à une heure après midi, sous la présidence de M^{re} l'Evêque d'Angers.

Les travaux de dessin seront exposés dans une des salles de l'établissement depuis le jeudi 4^{er} août, à midi, jusqu'à la distribution.

MM. Henri Garreau et Georges Désaubay, élèves de l'Institution Saint-Louis de Saumur, viennent de subir avec succès leur examen de grammaire devant la Faculté des lettres de Poitiers, et ont obtenu l'un le numéro 3 et l'autre le numéro 5 sur quinze candidats.

M. le ministre de l'instruction publique a fixé au lundi 5 août l'ouverture des vacances, et au lundi 7 octobre la rentrée des classes dans les lycées et collèges de l'Académie.

La musique municipale de Saumur partira demain samedi, par le train de 4 heures 44 du soir, pour aller prendre part au concours musical de l'Exposition universelle de Paris.

Le Conseil municipal lui a alloué 500 fr. comme subvention de voyage. Tous nos vœux sont pour nos jeunes concitoyens.

Hier, un triste accident a mis en émoi le quartier Saint-Nicolas.

Le nommé Alphonse Bouché, âgé de 24 ans, était occupé, à la cale du quai de l'Ecole, à laver des baquets de chaux provenant de l'établissement de M. Chaussepied. Tout à coup, l'un de ces baquets lui échappa; en cherchant à le reprendre, il perdit pied et tomba au plus fort du courant dans un tourbillon de 3 mètres 50 de profondeur. Aux cris des laveuses, on accourut; plu-

Plusieurs personnes cherchèrent des bateaux pour se porter à son secours : tous étaient enchaînés. Un artiste lyrique, que les habitués du *Café des Arts* applaudissent chaque soir, M. Félix Duhem, se jeta tout habillé à l'eau, mais il ne put atteindre le pauvre Bouché qui avait disparu, emporté au large par le courant.

Son corps n'a pas encore été retrouvé. Ce jeune homme appartenait à la classe de 1877. Au dernier tirage au sort du canton Sud de Saumur (ville), il avait amené le numéro 98.

Théâtre de Saumur. — On nous annonce, pour jeudi 18 juillet, une représentation des *Charbonniers*, opérette, grand succès du théâtre des Variétés, avec M^{me} Desmonts, des Bouffes-Parisiens.

Chemins de fer de la Vendée. — La dernière assemblée pour la vérification et l'affirmation des créances a eu lieu le 8 juillet courant.

Un premier dividende de 30 à 40 0/0 sera distribué aux obligataires dans la première quinzaine d'août.

Les porteurs d'obligations qui auront produit leurs titres au moins trois jours avant cette dernière assemblée, participeront seuls à cette répartition.

Nueil-sur-Dive. — La justice a mis la main, tout porte à le croire, sur l'auteur du vol commis chez M. l'abbé Ripault. Ce vol serait dû à un seul individu qui l'aurait exécuté avec autant d'habileté que d'audace.

La première nouvelle de l'événement, la gendarmerie locale s'était mise sur pied. Elle apprit qu'on avait vu, la veille du jour où la maison de M. l'abbé Ripault avait été dévalisée, un individu étranger à la commune de Nueil, rôdant aux environs de la cure et demandant à quelle heure les vèpres commencent.

Grâce aux renseignements précis qu'elle sut obtenir sur ce nomade, la gendarmerie parvint à constater son identité au bourg de Curçay. Invité à exhiber ses papiers, l'individu en question montra un livret sur lequel ne se trouvait aucune indication de domicile fixe. Comme il demandait avec une persistance suspecte si c'était pour le vol commis à Nueil qu'on s'enquerrait de lui, la gendarmerie crut devoir le mettre en lieu sûr.

Ses antécédents ont amplement justifié une pareille mesure. — Il résulte de l'instruction ouverte à cette occasion que le malfaiteur, pour pénétrer dans la maison de M. l'abbé Ripault, aurait franchi le mur d'un jardin qui n'a pas moins de trois mètres, qu'après être entré par un carreau brisé dans la salle à manger, il aurait opéré les déprédations dont l'ensemble représente une valeur de 4,000 fr.

L'affaire sera, du reste, bientôt tirée au clair, et viendra très-probablement aux prochaines assises. (Journal de la Vienne.)

AVIS AUX VOYAGEURS EN CHEMIN DE FER.

Tout voyageur en chemin de fer arrivé au terme de sa course doit, on le sait, présenter son billet, sous peine de payer à l'administration le prix de sa place.

Cela n'est que justice, mais supposons que ce voyageur prouve qu'il a déjà payé sa place et que son billet a par lui été égaré, sera-t-il tenu dans ces conditions de payer une seconde fois ?

Oui, d'après un arrêt très-net et très-positif que vient de rendre la cour de Poitiers.

Billets d'aller et retour. — Les compagnies de chemins de fer cherchent par tous les moyens à empêcher les personnes qui ont pris des billets d'aller et retour de vendre le retour ; mais la vente de ces billets ne tombant pas elle-même sous l'application d'aucune loi, on rattrape les prévenus délinquants en disant qu'ils contrevenaient à l'ordonnance du 45 novembre 1846, qui interdit aux vendeurs d'objets quelconques d'exercer leurs professions dans les cours, stations, sans une autorisation préfectorale.

C'est dans cette situation qu'un sieur Robert vient d'être condamné à 46 francs d'amende par le tribunal correctionnel de Melun, pour avoir vendu un billet de retour dans la cour de la gare de Melun.

LE MÉDECIN DU VILLAGE.

Sous ce titre, nous donnerons, d'après le *Journal des Campagnes*, une série d'avis utiles. Seulement, nous avertissons nos lecteurs, une fois pour toutes, que les remèdes que nous indiquons ne dispensent pas d'appeler le médecin dans les cas graves. Il ne faudrait donc pas les prendre trop à la lettre et s'y borner, quoi qu'il arrive. Ils sont excellents dans les cas ordinaires et peuvent suffire dans les cas extrêmes en attendant l'arrivée de l'homme de l'art. Mais c'est toujours à celui-ci qu'il appartient de déterminer de visu ce qu'il convient de faire et le meilleur traitement à suivre. Nous sommes persuadé que, même dans ces limites, l'utilité de notre travail sera encore assez grande pour le faire rechercher et lire avec infiniment de profit, surtout par les habitants des campagnes.

MAUX DE TÊTE.

Si le mal de tête est dû aux froids, faites amortir, sur une pelle de fer mise sur le feu, une poignée d'herbe appelée Pied-de-Pigeon, et l'appliquez sur la tête ou sur le front.

La Marjolaine infusée dans l'huile, appliquée sur le front, a guéri plusieurs maux de tête très-violents et rebelles à beaucoup d'autres remèdes.

Le suc de la Grande-Eclairie purifié, attiré par le nez, est excellent.

Avalez une petite cuillerée de bouillon, dans lequel vous aurez fait bouillir, pendant un bon quart d'heure, une petite poignée de feuilles de Bétoune.

Faites bouillir dans un peu de vin des herbes chaudes, comme Sauge, Romarin, Pouliot, Menthe, Laurier, Bétoune et autres semblables ; versez la liqueur d'un peu haut sur deux ou trois tuiles rougies au feu, et aspirez la fumée par les narines et par la bouche ayant la tête couverte. Répétez cette fumigation deux ou trois fois par jour, et même davantage s'il est besoin.

Portez ordinairement sur votre tête une calotte piquée, garnie de feuilles sèches de Bétoune.

Si le mal de tête est de cause chaude, oignez la tête avec jus de Laitue, de Morelle, de Joubarbe, de Mouron à fleur blanche, qui est celui qu'on donne aux petits oiseaux, de Plantain et autres semblables plantes froides, appliquant aussi les herbes en forme de bandeau.

Prenez le matin, à jeun, un petit pain trempé dans de l'eau commune.

Les feuilles de Morelle pilées et mêlées avec des cendres de sarment en consistance de bouillie, appliquées en fronteau entré deux linges, apaisent la douleur de tête de cause chaude, et provoquent doucement au sommeil.

Mais, dans tous les maux de tête, qu'elle qu'en soit la cause, il faut, avant tout, tenir le ventre libre, car la constipation l'augmente et neutralise l'effet du remède.

DOULEUR DE TÊTE APPELÉE Clou.

Cette douleur est ainsi appelée parce qu'elle n'occupe qu'une place de la grosseur d'un clou, où elle est fixe et arrêtée comme un clou qui y serait placé. La Verveine pilée et appliquée après les remèdes généraux, a été utile à plusieurs personnes atteintes de ce mal.

MIGRAINE.

La migraine est une douleur qui n'occupe que la moitié de la tête, depuis la suture frontale qui sépare la tête en deux régions, l'autre moitié étant sans douleur. Elle est ordinairement longue et opiniâtre.

Lorsqu'on la sent venir, il faut avaler trois grands verres d'eau et ensuite se promener.

Un vomitif le guérit quelquefois.

L'eau-de-vie mise dans le creux de la main et attirée par le nez est utile.

Lavez une bonne poignée de racine de Patience, faites-la bouillir dans deux pintes d'eau ; à la consommation de la moitié, passez la décoction par un linge, et buvez.

Battez longtemps trois blancs d'œuf avec un peu de safran et appliquez le tout sur le front, dans l'accès de la migraine, étendu sur un linge. Une personne de ma connaissance s'est guérie d'une migraine de plusieurs années par ce remède.

RHUME DE CERVEAU.

Pour se guérir de ces rhumes, il ne s'agit que de débarrasser le cerveau de la surabondance de pituite qui s'y est amassée.

Attirez le matin à jeun, par le nez, le jus de racine d'Iris ou de Poirée nouvellement exprimé.

Mettez une poignée de Marjolaine et un peu de racine d'Ellebore dans une chopine d'eau, réduisez à moitié par l'ébullition, mettez de cette décoction dans le creux de la main et l'attirez par le nez : elle vous fera beaucoup éternuer.

Voici qui vaut mieux encore : prenez deux poignées de Marjolaine, dix clous de Girofle, une pincée de grains d'Euphorbe pilés. Faites bouillir le tout, un instant, dans une chopine d'eau de fontaine, passez la liqueur par un linge, et conservez-la dans une bouteille de verre bouchée pour vous en servir au besoin de la manière suivante :

Vous en mettez plein le creux de la main ou dans une cuillère, vous placez les narines sur ladite eau et l'aspirez ; puis, tenant la tête penchée en avant, vous machonnez entre les dents un petit bâton gros et long comme le petit doigt. Aussitôt toutes les défluxions du cerveau tomberont par la bouche et par le nez, sans douleur et sans violence.

Ce moyen est excellent et prévient une foule d'incommodités que cause la trop grande abondance de pituite, comme inflammation de la bouche, fluxion sur les dents, maladie des yeux, des oreilles, catarrhe sur la gorge et sur l'estomac, migraine, etc.

On en peut user pour préservatif tous les mois ou tous les quinze jours, selon les besoins de chacun. Le meilleur temps est le matin, à jeun.

Faits divers.

Après le terrible accident dont a été victime le fils de M. Montigny, directeur du Gymnase, la question de la rage a ramené l'attention des hommes compétents sur la muselière.

Dans la dernière séance du conseil d'hygiène et de salubrité, M. Albert Gigot, préfet de police, aurait soumis à l'examen des membres qui composent le conseil une nouvelle muselière dont on attendrait les meilleurs résultats.

Cette muselière permet, en effet, aux chiens de pouvoir respirer et boire facilement ; elle est très-légère, fort commode, et elle serait depuis longtemps en usage en Allemagne.

L'homme-poisson. — Le plus hardi des plongeurs est sans doute le capitaine John Guire, du Cincinnati. Les journaux américains racontent qu'il offre de parier à tout venant une somme de 50,000 fr. qu'il ira en vingt-cinq jours de Cincinnati à Catro, en marchant au fond de la rivière Ohio.

La distance est d'environ 500 milles ; par conséquent, l'accomplissement de la gageure requerra une moyenne de 20 milles de marche sous-fluviale par jour.

Ce plongeur excentrique sera suivi par un bateau contenant une pompe à air destinée à renouveler sa provision d'atmosphère respirable. Il se réserve en outre le droit de remonter à la surface quand il lui conviendra ; mais le bateau stoppera alors et ne reprendra sa marche que lorsque le capitaine sera redescendu sous l'eau, de façon qu'il soit obligé de franchir à pied toute la distance indiquée.

Dumanet est improvisé capitaine pendant la dernière guerre, et Billou, sergent-major.

En examinant les états de sa compagnie, le capitaine s'écrie avec stupéfaction :

— Quel est ce nommé Report qui a usé 228 paires de godillots dans son trimestre ? Mais c'est une ruine pour le gouvernement !

— Ce n'est rien, capitaine, répond le fourrier, vous allez voir le nommé Total !

En police correctionnelle :

Le président. — Mais, malheureux, voilà la vingtième fois que vous vous faites condamner pour ivrognerie.

L'accusé. — Si je pouvais prendre un abonnement, mon juge, l'amende me reviendrait moins cher !

Un professeur de français, mécontent de son élève, se laisse aller à des moments de colère, et des f... et des b... viennent renforcer son langage.

Le jeune garçon, il a dix ans à peine, se redresse et lui dit :

« Vous vous oubliez, monsieur ; dans l'enseignement que vous me donnez, vous ne devez vous servir que des mots qui se trouvent dans le dictionnaire... »

Notre langue est inépuisable en ses bizarreries ; et il faut convenir que l'étranger qui parvient à la parler et à l'écrire correctement a bien du mérite.

Que de mots dont la prononciation est identique et qui pourtant ont des significations diverses !

Ainsi vous mangez une bouchée ; vous bouchez une bouteille ; votre voisin est boucher, et il peut vous offrir un verre de vin bouché.

Ou ceci :

Tandis que vous alliez à la ferme, on a trouvé dans le hallier un homme fou à lier et qui est, dit-on, allié à une honorable famille de l'Allier.

Il y a encore les mots formés des mêmes lettres, et qui ont non-seulement un sens différent, mais une prononciation différente :

Nous l'acceptons dans ces diverses acceptations.

Les hommes d'un caractère violent violent souvent les convenances.

Théâtre de Saumur.

JEUDI 18 Juillet 1878.

M^{me} DESMONTS, des Bouffes-Parisiens.

Les Charbonniers

Opérette.

Grand succès du théâtre des Variétés.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, débilité, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac ; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescierie du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

Cure N° 75,424 : M. et M^{me} Léger, d'une maladie du foie, avec vomissements et diarrhées horribles qui avaient résisté à tout traitement pendant 16 ans. — Cure N° 79,721 : M^{me} Chauvet-Pizzalat, d'anémie, d'épuisement et d'étrouvlements. — Cure N° 62,476 : Sainte-Romaine-des-Îles (Sable-et-Loire). — La Revalescierie Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes. J. COMPARET, curé. — N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous les maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescierie. Recevez, etc. — Léon PRYLET, instituteur à Cheyssoux, Haute-Vienne, 8 mai 1878.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescierie, en boîtes de 4 ; 7 et 70 francs. — La Revalescierie chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 120 tasses, 16 fr. ; de 376 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean ; GONDRAIN ; Besson, successeur de TEXIER, J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière ; LEYQUE, négociant, rue Plantagenet ; BRETAULT-DELAGRÈRE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupréau, M^{me} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge ; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale ; JACOMÉTY, confiseur ; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 JUILLET 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 1/2			Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	830			Canal de Suez	765	25		1 25
4 1/2			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	675			Crédit Mobilier esp.	755			20
5			Crédit Mobilier	190			Société autrichienne	562	50		50
Obligations du Trésor, t. payé.			Crédit foncier d'Autriche	572	50		OBLIGATIONS.				
Dép. de la Seine, emprunt 1857			Charentes, 500 fr. l. p.	70			Orléans	850	50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860			Est	678	75		Paris-Lyon-Méditerranée	847			
1865, 4 1/2			Paris-Lyon-Méditerranée	1080			Est	846	50		
1869, 4 1/2			Midi	820			Nord	836			
1871, 3 1/2			Orléans	1365			Ouest	847			
1875, 4 1/2			Nord	1170			Midi	848			
1876, 4 1/2			Orléans	765			Charentes	375			
Banque de France			Yvendée, 500 fr. l. p.	1357	50		Vendée				
Comptoir d'escompte			Compagnie parisienne du Gaz	522	50		Canal de Suez	557	50		
Crédit agricole, 300 f. p.			C. gén. Transatlantique								
Crédit Foncier colonial, 300 fr.											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.
(Service d'été, 13 mai).
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
 8 heures 8 minutes du matin, express-poste.
 9 — 15 — — — — — omnibus-mixte.
 1 — 25 — — — — — omnibus-mixte.
 4 — 30 — — — — — omnibus-mixte.
 7 — 15 — — — — — omnibus-mixte.
 10 — 27 — — — — — omnibus-mixte.
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
 8 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
 9 — 31 — — — — — omnibus.
 12 — 40 — — — — — omnibus.
 4 — 44 — — — — — omnibus-mixte.
 10 — 28 — — — — — omnibus-mixte.
 Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.
 45^e ANNÉE (1877).
 Prix du volume broché 7 fr. »
 — cartonné 8 50
 Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.
 Etranger, suivant les conventions postales.
 On peut se procurer chaque volume séparément.

MAGASIN PITTORESQUE

La collection se compose des années 1833 à 1877. — Le volume 1877 (45^e année), mis en vente le 5 décembre 1877.
 LES ABONNEMENTS COURENT DU 1^{er} JANVIER OU DU 1^{er} JUILLET. — LES LIVRAISONS SONT ENVOYÉES A LA FIN DE CHAQUE MOIS.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.
 PRIX DE L'ABONNEMENT :
 Paris 7 fr. »
 Départements 8 50
 Etranger, suivant les conventions postales.
 On peut se procurer séparément un numéro mensuel dans une couverture.
 Prix : Paris, 60 c.; — Départements, 70 c.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des trente premières années du <i>Magasin pittoresque</i> . 1 volume broché 7 fr. » Cartonné 8 50	ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE; 1 vol. grand in-4 ^e , cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection. Prix 15 fr. VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES; 4 volumes, 944 gravures. Prix de chaque volume broché 6 fr. L'ouvrage complet 24	HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque; 2 vol., 800 gravures. Prix de chaque volume broché 7 fr. 50 L'ouvrage complet 15 LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du <i>Magasin pittoresque</i> ; 1 volume in-4 ^e . — 2 ^e édition. Prix, broché 5 fr.	GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par M. P. POITEVIN, 2 vol. Prix de chaque volume broché 7 fr. 50 L'ouvrage complet 15 LES VRAIS ROBINSONS, par MM. FERDINAND DENT et VICTOR CHAUVIN, illustrés par Yan Dargent; 1 vol. grand in-8 ^e . Prix, pour Paris, broché 15 fr. cart., doré sur tranche 18
--	---	---	--

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume.
 Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le *Magasin pittoresque* sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures, et dans les classes d'adultes.
 On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. DÉZÉ, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur.

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur.

A VENDRE
UNE MAISON
 AVEC COUR ET JARDIN
 Située à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine.
 S'adresser à M^e AUBOYER, notaire.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
 A L'AMIABLE,
BELLE MAISON
 Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 73.
 Six chambres à coucher avec cabinets, cour, remise, écurie et vastes servitudes.
 S'adresser, pour visiter l'immeuble, à M^e CLOUARD, et, pour traiter, à M. LEBROU, propriétaire à Doué, ou à M^e CLOUARD. (310)

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

ADJUDICATION
 Sur une seule enchère.
Le dimanche 14 juillet 1878, à midi et demi précis,
DU PRÉ DE LA ROCHE
 Sis commune de Dagneux,
 Contenant 3 hectares 2 ares 50 centiares,
 Appartenant à M^{lle} Ollivier de la Léu.
 Sur la mise à prix de 12,000 francs.

A CÉDER
 POUR CAUSE DE SANTÉ,
BOUTIQUE D'ÉPICERIE
 Rue du Pressoir-St-Antoine, 17.
 On pourrait louer la maison pour toute autre industrie. (331)



A VENDRE
VINGT PETITS CHEVAUX CORSES
 PREMIER CHOIX.
 Ils seront exposés, les 12 et 13 courant, chez M. DEHON, au Champ-de-Foire. (354)

A VENDRE
A LOUER
 PRÉSENTMENT,
 OU A ARRENTER
UNE GRANDE ET BELLE MAISON
 Située à Doué, rue de Cholet,
 Avec vaste écurie, remise, grenier au-dessus, jardin et enclos y adjoignant; superficie, 22 ares.
 Cette maison est propre pour toute industrie et agriculture.
 S'adresser à M. GRILLEPOIS-GAMICRON, rue des Fontaines. (119)

A LOUER
 PRÉSENTMENT,
UNE MAISON
 AVEC JARDIN ET SERVITUDES
 Située à Saint-Hilaire-Saint-Florent, près Saumur.
 S'adresser à LACHAUME, arquebuisier, rue Nationale, 49, à Saumur.

VILLE DE SAUMUR.
ADJUDICATION DE TRAVAUX
 DE CONSTRUCTION
 D'une école communale laïque de garçons dans le quartier des Ponts.

Le Maire de la ville de Saumur prévient les entrepreneurs de travaux publics que, le samedi 20 juillet 1878, à une heure précise de l'après-midi, il sera procédé, à l'Hôtel-de-Ville, par devant le Maire de la ville de Saumur, assisté de deux conseillers municipaux et en présence du receveur municipal, à l'adjudication publique, au rabais, et sur soumissions cachetées, des travaux de construction d'une école communale laïque de garçons dans le quartier des Ponts.
 Le montant du devis, dressé par l'architecte de la ville s'élève à la somme de 21,922 fr. 34 c.
 On peut prendre connaissance des plans, devis et cahier des charges au secrétariat de la Mairie de Saumur, tous les jours, de dix heures du matin à quatre heures du soir, fêtes et dimanches exceptés.
 Hôtel-de-Ville de Saumur, le 4 juillet 1878.
 Le Maire, LECOY. (344)

CHANGEMENT DE DOMICILE.
M. RIELLANT
 DENTISTE,
 Place de la Bilange, n° 4.

CHANGEMENT DE DOMICILE
DESCHAMPS
 PLATRIER,
 Ancien ouvrier de la maison Sartoris.
 Informe sa clientèle qu'il a transféré son domicile et ses magasins rue des Boires, 24, en face de l'Hospice. (272)

VIN DE PROPRIÉTAIRE.
 Garanti naturel et non plâtré.
 J'expédie franco de fût, de régie et de port, mes Saint-Georges, Langlade et Bordeaux, vieux, pesant environ 11 degrés, à des prix variant, suivant destination, entre 100 et 130 francs, ainsi que mon excellent vin de table, du dom. Saint-Louis, pesant environ 9°, entre 60 et 90 francs la pièce de 225 litres. — M^{me} V^o Hyp. THOMAS, propriétaire à BÉZIERS. (96)

LA VENTE A LA CRIÉE
 Est transférée
 Rue du Petit-Maure, n° 6.

GRAND SKATING-RINK
 130, Faubourg Saint-Honoré, 130, Paris.

Le plus élégant de la Capitale, rink unique en marbre blanc de Carrare.
 Salons confortables, buffet spacieux, bar américain, consommations de premier choix.
 Réunion de famille. High life.
 Séances de patinage tous les jours, de 9 heures à 11 h. 1/2; de 2 heures à 6 h., et de 8 h. 1/2 à 11 h. 1/2.
 Courses et jeux inédits réglés par les premiers professeurs, parodies, pantomimes, clowns, orchestre brillant, dirigé par Baggers.

EXPOSITION UNIVERSELLE
 Voyage gratuit à Paris
 (Aller et retour en toutes classes).
 ADMINISTRATION :
 Place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.
 L'Administration se charge, en outre, de retenir à l'avance des chambres ou appartements meublés, dans tous les hôtels, moyennant 5 francs seulement d'honoraires par chaque chambre retenue.
 Pour recevoir franco la notice détaillée, envoyer franco 2 timbres-poste de 15 centimes, au Directeur des Voyages gratuits, place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

18, Rue Beaurepaire, à Saumur.
L. LE BRAS, BANQUIER
 Maison à Paris, 18, rue Richelieu.
 Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement.
 Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 1,000 francs.
 Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

FABRIQUE DE GRILLAGES EN TOUS GENRES.
FANT
 Rue Saint-Nicolas, 29, Saumur.
 Volières, Poulailiers, Faisanderies, Espaliers, depuis 35 centimes le mètre. Parcs à moutons, Tambours à poissons, Chenils pour chiens, Corbeilles et Entourages pour jardins, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles en grillage et en fer tourné.
 PRIX TRÈS-MODÉRÉS.
 NOTA.— Vente de Fil de fer du Berry pour vignes, depuis 60 fr. les 100 kil.

CHANGEMENT DE DOMICILE
M^{me} V^e RIBAUT
 MARCHANDE DE MEUBLES NEUFS ET D'OCCASION
 A transféré son magasin place du Petit-Thouars.
 LOCATION DE MEUBLES EN TOUS GENRES.

En vente chez tous les libraires :
LES CHRONIQUES SAUMUOISES
 Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12.
ÉTUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU
 ET LES
 ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR
 Par le même auteur.

Pour paraître prochainement :
LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'ÉQUITATION CIVILE
 ET
DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE
 DE LA VILLE DE SAUMUR (1893 à 1830)
 Par le même.
 Saumur, imprimerie de P. GODET.